
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mardi 23 juin 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1228

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 juin 2015, en y retirant les articles 12.001, 20.003, 20.005, 20.008, 20.016, 20.022 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1229

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1230

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un lancement d'appel d'offres public pour les travaux de plantation et d'aménagement paysager sur le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 87^e Avenue (Tronçon 1) ainsi qu'entre l'Avenue Olivier-Lejeune et le boulevard Saint-Jean-Baptiste (Tronçon 2).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1156978002

CE15 1231

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et la livraison de trois véhicules Dodge Ram Promaster 3500 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 124 411 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-30-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1153438006

CE15 1232

Vu la résolution CA15 210135 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 26 469,51 \$, taxes incluses, représentant 46,91 % du coût total de la dépense pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808 et CM14 0388), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 657 933,38 \$ à 5 714 361,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1156459010

CE15 1233

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 15 à 21 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 375 782,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1917-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153334012

CE15 1234

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 307 913,34 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du poste de quartier 38, situé au 1033, rue Rachel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 700,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5758;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1155015004

CE15 1235

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 53 118,45 \$, taxes incluses, pour préparer les documents et encadrer le concours de design pour l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Véronique Rioux Design Industriel, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 48 289,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14337 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156477001

CE15 1236

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Fahey et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 438 784,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14438 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1150294002

CE15 1237

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Zins Beuchesne et associés ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage finale en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de Lachine, pour une somme maximale de 84 817,06 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14229 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154240007

CE15 1238

Vu la résolution CA15 22 0124 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 048,25 \$, taxes incluses, pour achever l'élaboration de plans et devis dans le cadre du contrat accordé à G & S consultants (CE13 0461), majorant ainsi le montant total du contrat de 88 530,75 \$ à 96 579 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1124665009

CE15 1239

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif incluant le prêt par la Ville à la Ville de Longueuil de son service d'Équipes spécialisées;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente, soit pour un total de 90 000 \$;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1153376002

CE15 1240

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième addenda au bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, à des fins de chantier pour le Projet Bonaventure, un terrain vague d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, situé sur la rue Ann, pour un loyer total de 412 396,95 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième addenda au bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 182 706,48 \$, plus les taxes applicables, représentant un ajustement des taxes foncières, selon les modalités prévues à la prolongation de bail;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1155323004

CE15 1241

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas Moving Services inc., à des fins d'entreposage de biens non périssables, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1155323005

CE15 1242

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 16 800 \$ à l'Atelier circulaire afin de procéder à l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156344003

CE15 1243

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 99 480 \$, pour l'année 2015, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2016) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015;

Organisme	Projet	Montant
AlterGo	« Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement »	10 000 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic - St-Laurent	« Agir face à la maltraitance des femmes immigrantes, âgées et isolées qui habitent Montréal »	10 000 \$

Forum des citoyens aînés de Montréal	« Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges (ACISE) »	19 480 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	« Les habitations partagées »	35 000 \$
Théâtre Aphasique	« L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale »	5 000 \$
Les YMCA du Québec	« Aînés en action - Grand Montréal »	20 000 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1150706005

CE15 1244

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux;

Organismes	Projets	Contributions 2015
M pour Montréal	M pour Montréal -10 ^e édition	30 000 \$
Festival Montréal Mondial	Mondial - 5 ^e édition	20 000 \$
Alliance numérique	Sommet international du jeu vidéo de Montréal (MIGS)	25 000\$
Association nationale des éditeurs de livres	Rendez-vous / <i>Fellowship</i>	15 000\$
La danse sur les routes du Québec	Parcours danse	20 000\$
Conférence internationale des arts de la scène	<i>International Performing Arts for Youth</i>	20 000\$
Total		130 000 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156307002

CE15 1245

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 27 517 \$, pour les demandes soumises à la première date de tombée en 2015, aux organismes à but non lucratif ci-après désignés, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau**Volet 1. Activités de plein air**

Activités	Organismes à but non lucratif	Soutien recommandé
Club Déclîc Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	2 080 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	2 048 \$
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	Association récréoculturelle Ahuntsic-Cartierville	5 000 \$
Initiation et découverte du kayak de mer (L'Île-Bizard)	Nevtours inc.	2 500 \$
Sorties en kayak sur nos cours d'eau	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$
Total		13 128 \$

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau**Volet 2. Activités événementielles**

Activités	Organismes à but non lucratif	Soutien recommandé
Montréal Eau-Vive	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	3 500 \$
Régate de mer du lac St-Louis	Aviron Lachine	1 750 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 639 \$
Tour de la Route bleue	Accès fleuve / Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie	2 500 \$
Triathlon de Verdun	Triathlon Élite-Développement	5 000 \$
Total		14 389 \$

- 2- d'autoriser un virement budgétaire aux montants indiqués en regard des trois arrondissements ci-après désignés en provenance du Service de la diversité sociale et des sports :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau**Volet 2. Activités événementielles**

Activités	Arrondissements	Soutien recommandé
Fête nautique sur la rivière des Prairies	Arrondissement de Montréal-Nord	5 000 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	2 500 \$
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	2 500 \$
Total		10 000 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1151658005

CE15 1246

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention entre la Société du palais des congrès de Montréal et la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, afin de rendre disponible un réseau Internet gratuit, identifié « MtlWiFi ».

Adopté à l'unanimité.

20.021 1155954003

CE15 1247

Vu la résolution CA15 08 0276 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 5 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156894003

CE15 1248

Vu la résolution CA15 08 0277 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 5 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 4 étages d'une superficie totale de 16 409 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1156894004

CE15 1249

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Montréal, relativement à l'implantation et la construction de la Passerelle Lapierre dans l'emprise de lignes de transport, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150541013

CE15 1250

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer et soumettre le formulaire de demande d'inscription au programme.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1143370001

CE15 1251

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015, de 4 h 45 à 15 h 15;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont–La Petite Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 3 - d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon :
 - durant l'exécution des travaux de peinture :
 - une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;
 - cette autorisation est valable du 4 septembre au 16 octobre 2015 ;
 - à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée ;
 - les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015, de 4 h 45 à 15 h 15.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1151005004

CE15 1252

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 000 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2015 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1155178001

CE15 1253

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le versement d'un montant de 3 199,75 \$ \$ de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1154639005

CE15 1254

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 10 939 600 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements, excluant l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153228001

CE15 1255

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 13 821 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel vers le Fonds véhicules verts, représentant la compensation carbone applicable aux achats de véhicules légers conventionnels;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 3 963,80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville représentant la subvention accordée pour l'achat d'un véhicule hybride;

le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1154922002

CE15 1256

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour de la réclamation présentée par Quadrax et Associés EG à la suite de la réalisation de travaux d'agrandissement de la caserne 67, située au 911, boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Verdun, pour un montant de 205 000 \$, en capital et intérêts;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Chantale Massé, de la Direction des affaires civiles, le chèque suivant :
 - 205 000 \$ à l'ordre de Quadrax et associés EG;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1150570001

CE15 1257

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de radier des livres de la Ville de Montréal la somme de 31 172,22 \$ et tout solde dû sur le compte 205145-69 (exercice 2007/Mod05) et la somme de 33 787,30 \$ et tout solde dû sur le compte 205145-69 (exercice 2008/Mod 05), de l'action en recouvrement pour le non paiement des taxes foncières, intentée par la Ville de Montréal contre la défenderesse Comptoirs P.G. inc.;
- 2- d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 CTC1156440001

CE15 1258

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 850 \$ relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 29 juin au 4 juillet 2015, à Lyon (France), afin de participer au Sommet mondial Climat et Territoires;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1150090002

CE15 1259

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 18 juin 2015, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et des caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA151629005, un financement pour un emprunt d'un montant de 130 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 130 000 000 \$ CA ;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 18 juin 2015 et annexée au dossier décisionnel soit identifiée comme pièce «B» ;

4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 130 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2034, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission ;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à au dossier décisionnel comme pièce «C» ;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er décembre 2034, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle ;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;

18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1151629004

CE15 1260

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 18 juin 2015, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA151629004, un financement pour un emprunt d'un montant de 170 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 170 000 000 \$ CA ;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 18 juin 2015 et annexée au dossier décisionnel soit identifiée comme pièce «B» ;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 170 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2024, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission ;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C» ;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er septembre 2024, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;

11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle ;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1151629003

CE15 1261

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 800 000 \$ pour financer l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1152907002

CE15 1262

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Annette-Vennat-Courchesne » le lot 1 155 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156767004

CE15 1263

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer M. René Pronovost à titre de Directeur du Jardin botanique (poste # 62948) dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$), conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre;
- 2- d'abolir le poste # 19492 de l'ancien emploi de Chef du Jardin botanique.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1151410001

CE15 1264

Vu la résolution CA15 19 0129 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport annuel 2014 du Musée de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1156179016

Levée de la séance à 10 h 20

70.001

Les résolutions CE15 1228 à CE15 1264 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Jean-François Milot
Greffier substitut